



Que
fairhttp://forum-juridique.net/images/smilies/33.gif

Par fred2012

Bonjour,

Mon véhicule était garé sur la voie publique, sur une place autorisée, juste à côté d'un chantier de démolition.

Malheureusement, les ouvriers ont accidentellement fait tombé un mur sur la chaussée et sur le trottoir où était mon véhicule, à 5

minutes près nous sortions et nous étions sous les décombres. Evidemment, ma voiture a été détruite et passe en épave

Je vous précise que la société de démolition n'avait pas balisée le trottoir ni la chaussée, donc les voitures continuaient à rouler et les piétons continuaient à passer et auraient pu se retrouver sous les gravas.

La police est venu constater les dégât ,que l'entreprise était en tort et que ma voiture était correctement stationnée.

Nous avons sollicité un avocat qui nous a demandé de déposer une plainte pour mise en danger de la vie d'autrui. La police n'a pas voulu prendre notre plainte.

Sommes nous en droit de demander des dommages et intérêts pour le traumatisme subi, et pour la perte financière?

Je vous remercie pour les conseils que vous voudrez bien m'apporter.

Répondre